

**CRÉATION D'UN EMPLOI NON PERMANENT D'INFIRMIÈRE
EN SOINS GÉNÉRAUX (OUVERT AUX 2 GRADES)
À TEMPS NON COMPLET (10H30)**

L'an deux mil vingt-six le 30 septembre, le Conseil communautaire dûment convoqué le vingt-trois septembre, s'est réuni à Aime-La-Plagne, sous la Présidence de Rémy COUNIL, Président.

Christian VIBERT est désigné secrétaire de séance.

Présents :

Mmes BOIRARD Brigitte, DUCHOSAL Sylviane, FAGGIANELLI Evelyne, FAVRE Maryse, MARTINOD Marie, NICOT Noémie, SELLINI Sabine, SILVESTRE Claudie, VIALLET Amélie
MM. COUNIL Rémy, AUBONNET David, BOCH Jean-Luc, CHENU Hervé, MARCHAND-MAILLET Thierry, OUGIER Pierre, RICHERMOZ Benoit, SILVESTRE Jean-Louis, VÉNIAT Daniel-Jean, VIBERT Christian.

Absents excusés :

Mmes COLEUR Amandine (donne pouvoir à M. Jean-Louis SILVESTRE), MONTMAYEUR Rachèle (donne pouvoir à M. Rémy COUNIL)
SPIGARELLI Lucien (donne pouvoir à Mme Sylviane DUCHOSAL)

Absent :

M. PELLICIER Alexandre

En exercice : 23

Présents : 19

Absents : 4

dont pouvoirs : 3

Date de publication : 1er octobre 2026 au 1^{er} décembre 2026

Le Président rappelle les difficultés persistantes rencontrées par la collectivité pour recruter du personnel qualifié et diplômé.

Il précise que, afin de maintenir l'accueil de 40 berceaux, il est nécessaire de disposer d'une infirmière à raison d'un minimum de 10h30 par semaine.

Le poste d'infirmière en soins généraux à temps complet étant actuellement prévu au tableau des effectifs, il est proposé de créer, en doublon de ce poste, un emploi d'infirmière en soins généraux à temps non complet à raison de 10h30 par semaine, pour une durée d'un an.

Cette création en doublon a pour objectif d'optimiser les possibilités de recrutement et de permettre à la collectivité d'adapter le recrutement aux candidatures disponibles. Ainsi, en fonction du profil du candidat et des possibilités de recrutement, le poste pourra être pourvu soit à temps complet, soit à temps non complet à raison de 10h30 par semaine.

Il est précisé que ces deux emplois n'ont pas vocation à être pourvus simultanément. Le recrutement s'effectuera sur l'un ou l'autre des postes, en fonction des besoins du service et des possibilités de recrutement.

Le Président propose donc à l'assemblée délibérante de créer, pour une durée d'un an, un poste d'infirmière en soins généraux à temps non complet à raison de 10h30 par semaine, en complément du poste permanent à temps complet déjà inscrit au tableau des effectifs.

Ceci exposé,

Le Conseil Communautaire,

Après avoir délibéré,

- nombre de votants : 22
- nombre d'abstentions : 0
- nombre de suffrages exprimés : 22
- nombre de votes « pour » : 22
- nombre de votes « contre » : 0

VU l'article L.313-1 du Code général de la fonction publique ;

VU l'article L.332-23, 1° du Code général de la fonction publique ;

VU le décret n° 88-145 du 15 février 1988 relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale ;

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un accroissement temporaire d'activité et pour assurer la continuité de service.

APPROUVE la création d'un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité dans le grade d'infirmière en soins généraux, relevant de la catégorie hiérarchique A. L'agent recruté assurera des fonctions d'infirmière en soins généraux (ouvert aux 2 grades) à temps non complet (10h30/semaine).

DIT que cet emploi non permanent sera occupé par un agent recruté par la voie d'un contrat à durée déterminée pour une durée de 12 mois à la date d'embauche.

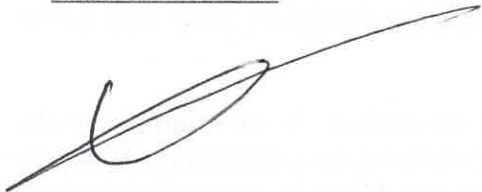
DIT que la rémunération de l'agent sera calculée par référence à la grille indiciaire du grade de recrutement.

DIT que les crédits correspondants sont inscrits au budget 2026.

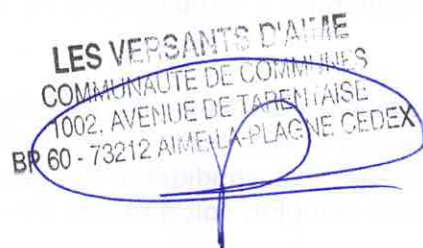
FAIT ET DÉLIBÉRÉ LE 30 SEPTEMBRE 2026.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Le secrétaire de séance,
Christian VIBERT



Le Président,
Rémy COUNIL



LES VERSANTS D'AIME
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
1002, AVENUE DE TARENTAISE
BP 60 - 73212 AIME LA-PLAGNE CEDEX